



Formation des profs: après la Cour des comptes, l'OCDE met la France au piquet



Le salaire n'explique pas tout. C'est la grande leçon de la nouvelle étude PISA dévoilée ce matin par l'OCDE pour tenter de répondre à la question de l'efficacité des politiques visant les enseignants. On savait le système éducatif français mauvais selon ce " Programme international pour le suivi des acquis des élèves " en lecture et en mathématiques. On savait aussi, grâce encore à l'OCDE, que les salaires des enseignants français sont dramatiquement bas par rapport à leurs homologues européens. On apprend que leur formation aussi est dans la ligne de mire.

Pour l'OCDE, il y a trois éléments communs aux politiques de développement professionnel des enseignants des pays les plus performants. Et ce n'est ni le salaire, ni le statut. Mais plutôt de longs stages pratiques pendant la formation initiale ; une formation continue négociée avec les enseignants ; et une évaluation liée à cette formation continue. Dans ces trois domaines, la France est à la traîne. C'est ce que constate l'OCDE. Il y a une semaine, la Cour des comptes le déplorait déjà, dans un référé adressé au gouvernement le 12 mars. Et, cela tombe bien, c'est aussi l'avis du ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. Tous s'accordent sur ce point : pour un système éducatif performant, il faut une attention pointue à la formation des profs. Et pour assurer ce suivi, il faut un bon degré d'autonomie des établissements scolaires. C'est exactement ce qui manque en France où le corps professoral se sent abandonné. Du début à la fin de la carrière. C'est ce qui explique le manque d'attractivité patent du " plus beau métier du monde ".

Le niveau des concours baisse

L'an dernier, comme les dix années précédentes, de nombreux postes n'ont pas trouvé preneur. 573 postes de professeurs des écoles n'étaient pas pourvus (sur 13 500 ouverts au CRPE). Dont 454 rien que pour l'académie de Créteil ! Dans le secondaire, c'est encore pire, avec 1 602 postes non pourvus sur 8 500 ouverts aux concours du CAPES, soit 19% de chute ! Les mathématiques, l'anglais et l'allemand étaient particulièrement déficitaires. Et malgré ce taux de sélectivité apparemment élevé, en réalité, le niveau baisse. Dans son référé, la Cour des comptes l'affirme crûment : « Les rapports des jurys de concours comme les travaux des inspections générales soulignent les insuffisances de certains candidats et relèvent des fragilités chez certains lauréats, la hausse récente des non-titularisations en témoigne (un stagiaire sur dix). » Du coup, cette année, pour faire « la vérité » sur les chiffres et sur le niveau, le ministère n'ouvre que 11 840 postes en premier cycle et 7 008 au CAPES.

Recours massif aux contractuels

Mais l'effet est mécanique : le recours massif aux contractuels. Avec l'écueil qui l'accompagne,

souligné par la Cour des comptes : « Seul un peu plus d'un lauréat sur deux a validé une première année de master des Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. » L'OCDE le déplore d'autant plus que cela creuse les inégalités : « En France, 26% des enseignants de sciences travaillant dans les lycées défavorisés sont certifiés ou agrégés, contre 94% dans les lycées favorisés. » Elle ajoute qu'en lycée défavorisé, les chefs d'établissements déclarent que 32% de leurs élèves sont « exposés à des enseignants qui ne sont pas assez bien préparés pour faire cours ». C'est trois fois plus que dans les lycées favorisés.

Vers un recrutement à Bac + 3

La loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 n'a donc pas eu les effets escomptés. Elle recréait pourtant 32 Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) et instituait deux années de formation dédiées au métier d'enseignant après la licence. Eléments de formation qui avaient totalement disparu sous le mandat de Nicolas Sarkozy. Mais la Cour des comptes a tranché : « L'allongement du temps d'études (fixé à bac + 5) et la rénovation des concours n'ont pas, paradoxalement, garanti une élévation du niveau de compétences disciplinaires ni une professionnalisation nettement accrue. » Avec la Cour, Jean-Michel Blanquer l'a affirmé aussi : « Un consensus se dégage progressivement en faveur d'une épreuve d'admissibilité en fin de licence et d'une épreuve d'admission située en M1 ou en M2. » Les prémisses d'un « chantier » sur la formation des profs qu'il appelait déjà de ses vœux dans son livre programmatique, L'école de demain (paru en octobre 2016).